

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA ET AVIS D'ACCÈS AUX DOCUMENTS RELIÉS AUX PROCURATIONS

Date : **le vendredi 21 avril 2017**
Heure : **10 h (HAE)**
Lieu : **600, rue De La Gauchetière Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) Canada**

Aux fins suivantes :	Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter :
1. recevoir les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2016 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant s'y rapportant	<i>Section 2 de la Circulaire et rapport annuel 2016</i>
2. élire les administrateurs	<i>Section 2 de la Circulaire</i>
3. examiner une résolution consultative en vue d'accepter l'approche du conseil d'administration de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») en matière de rémunération de la haute direction	<i>Section 2 de la Circulaire</i>
4. nommer Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur indépendant	<i>Section 2 de la Circulaire</i>
5. examiner et approuver par résolution la modification du Règlement administratif I – Règlement général de la Banque visant à augmenter le quorum pour toute assemblée d'actionnaires	<i>Section 2 de la Circulaire</i>
6. examiner et approuver par résolution la remise à niveau du nombre d'actions ordinaires réservées aux fins du régime d'options d'achat d'actions de la Banque	<i>Section 2 de la Circulaire</i>
7. examiner toute autre question dont l'assemblée pourrait être dûment saisie	<i>Section 2 de la Circulaire</i>

Par ordre du conseil d'administration,

BANQUE NATIONALE DU CANADA

(s) Dominic Paradis

Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif
Montréal, le 24 février 2017

Procédures de notification et d'accès

Cette année, conformément à la réglementation en valeurs mobilières et à l'autorisation du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, la Banque a choisi de suivre les procédures de notification et d'accès pour la transmission de la circulaire dans le cadre de la sollicitation de procurations effectuée par la direction de la Banque (la « Circulaire »), aux fins indiquées dans l'avis de convocation, en vue de l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque (l'« Assemblée »), ainsi que pour toute reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement. Les procédures de notification et d'accès permettent un accès plus rapide à la Circulaire, contribuent à la protection de l'environnement en réduisant la consommation d'arbres, d'eau et d'énergie, et aident à réduire les coûts élevés d'impression et d'expédition.

Par conséquent, au lieu de recevoir la Circulaire par la poste, vous pourrez la consulter par voie électronique en vous rendant sur les sites Internet bnc.ca ou sedar.com. Le présent avis contient de l'information sur la manière d'accéder à la Circulaire en ligne et de demander un exemplaire imprimé.

Vous trouverez joint au présent avis un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote que vous pourrez utiliser pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la Banque. Pour de plus amples renseignements au sujet de la procédure de vote, veuillez consulter la section « De quelle façon puis-je exercer mes droits de vote ? » du présent avis.

Il est très important que vous lisiez attentivement la Circulaire avant d'exercer vos droits de vote rattachés aux actions ordinaires de la Banque.

Comment obtenir un exemplaire imprimé de la Circulaire ?

Les détenteurs inscrits et les propriétaires véritables qui souhaitent recevoir sans frais un exemplaire de la Circulaire imprimée avant l'Assemblée, et dans l'année qui suit la date de dépôt de ladite Circulaire, peuvent en faire la demande en suivant la procédure suivante :

	DÉTENTEUR INSCRIT		PROPRIÉTAIRE VÉRITABLE
Procédure	Avant l'Assemblée, composez le :	Après l'Assemblée, composez le :	Composez le 1 877 907-7643 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou allez sur le site Internet proxyvote.com et entrez le numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.
	1 866 962-0498 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou 1 514 982-8716 (autres pays)	1 866 964-0492 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou 1 514 982-8714 (autres pays)	
	Et entrez le numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration, lorsque requis.		
	Si vous en faites la demande avant la date de l'Assemblée, la Circulaire vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Pour recevoir la Circulaire avant la date limite du vote et la date de l'Assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard le jeudi 6 avril 2017 à 17 h (HAE) . Veuillez prendre note que vous ne recevrez pas un autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, veuillez donc conserver celui que vous avez reçu avec le présent avis pour exercer vos droits de vote. Si vous en faites la demande le jour de l'Assemblée ou dans l'année suivant le dépôt de la Circulaire, celle-ci vous sera envoyée dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande.		

Qui peut voter ?



Les détenteurs d'actions ordinaires de la Banque dont les actions sont immatriculées au registre de la Banque à leur nom, au nom d'un courtier, d'un autre intermédiaire ou au nom d'un mandataire dûment autorisé le 24 février 2017 à 17 h (HNE), ont le droit de recevoir un avis de convocation et d'exprimer un vote par action ordinaire lors de l'Assemblée, sous réserve des restrictions établies par la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi »).

Actions ordinaires en circulation à la date de clôture des registres

À la date de référence fixée pour l'Assemblée, soit le 24 février 2017, 340 798 838 actions ordinaires de la Banque sont en circulation et donnent droit de vote à l'Assemblée, sous réserve des restrictions établies par la Loi.

De quelle façon puis-je exercer mes droits de vote ?

Vous pouvez exercer vos droits de vote au moment qui vous semble le plus approprié, avant ou durant l'Assemblée. Les modalités relatives à l'exercice de vos droits de vote diffèrent selon que vous êtes un détenteur inscrit ou un propriétaire véritable.

	DÉTENTEUR INSCRIT	PROPRIÉTAIRE VÉRITABLE
Avant l'Assemblée	<p>Voter via le formulaire de procuration</p> <p>Le formulaire de procuration vous permet d'exercer vos droits de vote en indiquant de quelle façon vous désirez voter à l'égard des sujets indiqués dans l'avis de convocation.</p> <p>Si vous souhaitez exercer vos droits de vote avant la tenue de l'Assemblée, vous devez suivre les instructions se trouvant sur votre formulaire de procuration et transmettre vos instructions en utilisant l'un des moyens suivants.</p>  <p>Votre formulaire de procuration devra, pour être valide, être reçu par Société de fiducie Computershare du Canada au plus tard le mercredi 19 avril 2017 à 17 h (HAE).</p>	<p>Voter via le formulaire d'instructions de vote</p> <p>Le formulaire d'instructions de vote vous permet d'exercer vos droits de vote en indiquant de quelle façon vous désirez voter à l'égard des sujets indiqués dans l'avis de convocation.</p> <p>Si vous souhaitez exercer vos droits de vote avant la tenue de l'Assemblée, vous devez suivre les instructions se trouvant sur votre formulaire d'instructions de vote et transmettre vos instructions en utilisant l'un des moyens suivants.</p>  <p>Votre formulaire d'instructions de vote doit être reçu avant la date limite et suivant les directives qui y sont indiquées.</p>
Durant l'Assemblée	<p>Voter en assistant à l'Assemblée</p> <p>Si vous souhaitez exercer vos droits de vote durant l'Assemblée, veuillez vous inscrire dès votre arrivée auprès de Computershare au 4^e étage du 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) Canada.</p> <p>Fondé de pouvoir</p> <p>Le formulaire de procuration vous permet également de nommer à titre de fondé de pouvoir une personne chargée de vous représenter à l'Assemblée et d'y exercer vos droits de vote.</p>	<p>Voter en assistant à l'Assemblée</p> <p>Si vous souhaitez exercer vos droits de vote durant l'Assemblée, veuillez :</p> <ul style="list-style-type: none"> – vous nommer vous-même fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu à cet effet dans le formulaire d'instructions de vote ; – ne pas remplir la partie du formulaire concernant l'exercice des droits de vote, puisque votre vote sera recueilli lors de l'Assemblée ; et – retourner le formulaire suivant les directives qui y sont indiquées. <p>Fondé de pouvoir</p> <p>Le formulaire d'instructions de vote vous permet également de nommer à titre de fondé de pouvoir une personne chargée de vous représenter à l'Assemblée et d'y exercer vos droits de vote.</p>

Questions des actionnaires ou aide au vote

Pour toutes questions concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'Assemblée, ou pour de l'aide au vote, veuillez communiquer avec la firme de sollicitation de procurations Laurel Hill Advisory Group, mandatée par la Banque, en composant le 1 877 452-7184 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 1 416 304-0211 (autres pays) ou par courriel à l'adresse suivante : assistance@laurelhill.com.